

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Date de la convocation
21/02/2018

Séance du Jeudi 1^{er} mars 2018

8 Membres en exercice

7 Membres présents

0 pouvoir

7 Membres votants

L'an deux mil dix-huit et le un mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nicole FALCETTA, Maire.

Présents : Martine DEPRICK, Nicole FALCETTA, Michèle LAGIER-TOURENNE
Miguel MAGANINHO, Bernard MORIN, Maurice PALATIN,
Andrew WILDAY

Absents excusés : Gérard LAMBERT

Pouvoirs : Aucun

Désignation du secrétaire de séance : Miguel MAGANINHO est désigné à l'unanimité à ce poste

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 45 minutes.

Madame le maire demande si les conseillers ont des observations sur le compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu du conseil du 1^{er} février 2018, ce dernier est adopté.

ORDRE DU JOUR

1. Défense incendie : Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les implantations foncières des moyens de défense incendie ;

Délibération n° 10-2018.03.01

Madame le maire rappelle le dossier de programme pluri annuel de mise en place de système de défense incendie engagé par la commune depuis plusieurs années en particulier la délibération n° 12_20160421 prise par le conseil municipal lors de sa séance du 21 avril 2016 ; Elle rappelle aux membres du Conseil municipal que la densification des hameaux de la commune et les nouvelles constructions obligent la collectivité à mettre en conformité son système de défense incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- De demander à Monsieur le Préfet de la Savoie de bien vouloir, en vertu de l'article R 131-14 et R 112-4 du Code de l'Expropriation, prescrire l'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et à la cessibilité des parcelles d'emprise du projet ;
- D'approuver le dossier d'enquête conjointe DUP et parcellaire ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à représenter ou faire re-présenter la Commune devant toute juridiction administrative ou judiciaire qui aurait à statuer dans cette affaire.

2. Défense incendie : Approbation de l'avenant n°1 de la tranche optionnelle n°2 ;

Délibération n° 11-2018.03.01

Madame le maire indique que les travaux concernant la défense incendie au chef-lieu qui ont débutés à la mi-janvier sont terminés. L'entreprise VTM a fait parvenir en mairie le 14 février l'ordre de service n°1 pour cette tranche de travaux (TO2) ainsi que l'avenant n°1 pour les plus-values.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- Approuve l'avenant présenté par l'entreprise VTM David COUTURIER pour la somme 10 707,00 € HT soit 12 848,40 € TTC portant ainsi le montant du marché pour cette tranche de travaux à la somme de 65 137,00 € HT soit 78 164,40 € TTC.
- Mandate Madame le maire pour le suivi administratif et comptable de cette opération en lien avec le bureau d'études Profil Etudes, titulaire d'une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre.

3. Projet « Au coin du bois » : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Savoie ;

Délibération n° 12-2018.03.01

Délibération n° 13-2018.03.01

Madame le Maire présente l'état d'avancement du projet « Au Coin du Bois », notamment en ce qui concerne l'enveloppe financière à ce jour ainsi que le dossier technique.

Au regard des aménagements touristiques publics prévus, elle propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du Contrat territorial de la Savoie régissant le territoire du lac du Bourget d'un montant prévu de 47 000,00 € et dans le cadre du Plan Tourisme « Offre locale » d'un montant prévu de 49 000,00 €.

Une demande de dérogation sera également demandée afin de pouvoir commencer les travaux sans attendre la décision d'octroi de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- Approuve le rapport de Madame le maire ;
- Autorise Madame le maire à déposer le dossier de subvention au Conseil départemental de la Savoie dans le cadre du contrat territorial de Savoie (CTS) Lac du Bourget & ses montagnes ainsi que dans le cadre du Plan Tourisme « Offre locale » ;
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles ;
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant attribution de la subvention.

4. Renouvellement de la Convention avec la SAS ;

Délibération n° 14-2018.03.01

Madame le maire rappelle que la commune a fait appel il y a plusieurs années à la Société d'Aménagement de la Savoie afin notamment de régulariser des acquisitions foncières.

La SAS est désormais un interlocuteur incontournable et privilégié de la commune, lequel donne satisfaction dans la gestion des dossiers qui lui sont confiés.

Mme le maire propose donc de renouveler la convention de mandat de prestations foncières avec la SAS pour une durée de 5 années à compter du 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- Approuve le rapport de Madame le maire ;
- Autorise Madame le maire à signer la convention avec la SAS et la mandate pour le suivi administratif.

5. Questions diverses ;

Aucune question diverse pouvant faire l'objet d'une délibération n'a été évoquée lors de ce conseil.

6. Informations.

6.1 Intercommunalité :

A la demande de GRAND LAC, Mme le maire indique que lors de sa réunion du 8 février 2018, le bureau de communauté a acté le principe de rétrocession de la voirie et des réseaux privés des lotissements dans le patrimoine public.

Mme le maire rappelle que sur le territoire communal il n'y a aucun lotissement pouvant faire l'objet de l'application de cette mesure.

6.2 Projet d'aménagement du hameau Le Petit villard

Madame le maire fait le point sur ce dossier :

. La demande de subvention auprès du conseil départemental a été complétée par Profil Etudes. Elle porte sur la somme subventionnable de 176 491,75 € HT et une demande d'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention a été faite. Accord du Conseil départemental – sans engagement à propos de l'attribution de la subvention.

. Des courriers ont été adressés à ENEDIS & ORANGE pour leur indiquer le nombre de lots à construire sur le secteur leur permettant ainsi de pouvoir chiffrer les extensions de réseaux nécessaires.

. Concernant le foncier et la vente par le service des Domaines des parcelles de terrain appartenant à M. LE GOFF, elle indique que l'offre de la commune n'a pas été retenue mais que le particulier attributaire a indiqué qu'elle procéderait à une cession gratuite à la commune des parcelles nécessaires à l'aménagement du hameau.

. Un géomètre, missionné par des propriétaires de parcelles susceptibles d'être construites car classées en zone NB au POS, a été rencontré en mairie afin d'arrêter conjointement le projet d'aménagement.

. Enfin, madame le maire informe de sa volonté d'organiser dès que possible une réunion publique avec les habitants du hameau afin de leur présenter le programme d'aménagement.

6.3 Adressage et numérotation des habitations

Madame le maire indique qu'un représentant de LA POSTE sera reçu prochainement en mairie afin d'évoquer ce dispositif qui a notamment un intérêt pour les services de secours.

6.4 Cimetière

Madame le maire indique que depuis plusieurs années la commune a engagé un programme de recensement des sépultures du cimetière communal avec notamment l'objectif de reprise des concessions en état d'abandon.

Une réunion de travail pour actualiser ce dossier sera programmée prochainement.

6.5 Travaux

Madame le maire indique qu'après un état des lieux il apparaît nécessaire de procéder au changement des huisseries (fenêtres, volets, porte) des bâtiments de la Mairie et de La Cure. Pour cela des entreprises ont été sollicitées pour visite des lieux et fournir des devis.

Le devis de l'entreprise retenue permettra d'élaborer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Elle évoque aussi l'intérêt de faire intervenir un bureau d'études pour établir un diagnostic thermique sur ces deux bâtiments pour évaluer les déperditions de chaleur au niveau des murs et s'interroger, d'une part sur les besoins et les possibilités d'isolation de ces derniers - et d'autre part également sur le mode de chauffage.

Elle évoque également la possibilité de faire appel au CAUE afin de bénéficier de leurs conseils. Maurice PALATIN, adjoint aux travaux précise que dans le cadre des travaux de réfection de la charpente et toiture du bâtiment de La cure, il est nécessaire de faire intervenir une entreprise de maçonnerie pour reprendre le chaînage existant ; des devis seront sollicités.

6.6 Environnement :

Madame le maire rappelle que des propriétaires de parcelles situées dans le secteur de Notre Dame de l'Etoile vendent leurs terrains. Sur ces terrains, il existe un chemin de randonnée séculaire dit « chemin du curé ». Ce chemin présente un intérêt touristique certain (accès au lac et accès au chemin dit de Hautecombe), il est d'ailleurs inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la Savoie.(PDIPR).

Par conséquent, la commune souhaite vivement avoir la garantie que l'existence de ce sentier ne sera pas remise en cause par l'acquéreur.

Dès lors, Mme le maire a fait part aux propriétaires actuels de son souhait de passer une convention d'autorisation de passage permettant de définir clairement les droits et obligations et ainsi pouvoir pérenniser l'existence de ce sentier.

6.7 Appartements communaux :

Madame le maire évoque le courrier des locataires actuels, reçu le 15 février, informant le conseil de leur décision de quitter le logement fin juin 2018 et demandant une exonération de 2 mois de loyers pour avoir réalisé des aménagements dans la cuisine et la salle de bains et avoir refait les sols (photos à l'appui).

Outre le rappel d'une clause du bail excluant tout versement d'indemnité pour des travaux réalisés par le locataire, Madame le maire rappelle que le montant du loyer appliqué était bien inférieur au prix de marché (Cf. étude comparative) et que le conseil du 16 novembre 2017 avait pris la décision d'une réévaluation à partir du moment où les combles seraient isolés. Elle propose y compris de faire un comparatif entre le loyer théorique du marché et le loyer qui a été appliqué aux locataires sur toute la période d'occupation du logement, en partant du 1er janvier 1991 jusqu'au départ prévu le 30 juin 2018 (soit 27 années ½) afin de mettre en évidence l'importance de l'économie réalisée par les locataires, couvrant très largement les quelques aménagements effectués.

Mme le maire rappelle que les locataires avaient bénéficié de remise de loyers lors de l'installation d'un poêle à granules ; elle donne lecture de l'avenant au bail qui avait été fait à l'époque.

Ce dossier sera étudié afin d'apporter une réponse circonstanciée aux locataires.

6.8 Actions culturelles municipales :

Madame le maire évoque la proposition d'un musicien-producteur responsable de l'Association Jazz and C° située au Bourget du Lac, d'organiser des spectacles musicaux de qualité en partenariat avec la mairie.

Ces spectacles pourraient être mensuels et être produits soit dans la salle des fêtes, soit sur le parvis de la mairie face au lac, en fin d'après-midi (18h/18h30) le dimanche. (Durée du spectacle 1h30).

Le nom proposé pour cette manifestation récurrente est « Le Petit Cabaret du Mont du Chat »
2 premiers spectacles sont déjà proposés :

1/ pour le 22 avril : un spectacle en hommage à Barbara

2/ pour le 6 mai : un spectacle avec Eric Luther, en profitant de son passage dans la région.

Après avoir échangé, y compris sur la possibilité d'un tarif réduit pour les habitants de la commune, les conseillers :

- Donnent leur accord sur le principe de cette manifestation et expriment leur désaccord sur son nom.

6.9 Clarification des noms : Commune et club des Aînés

Michelle LAGIER-TOURENNE souhaite soulever le problème conjointement avec Maurice PALATIN du nom des habitants de la communes et de l'utilisation qui est faite du terme « montchatois ».

Maurice PALATIN indique avoir trouvé sur internet le nom de « Montchaton, Montchatonne ».
Madame le maire indique, qu'à sa connaissance, les habitants de la commune de la chapelle du mont du chat n'ont pas de nom officiel.

Elle propose d'organiser une consultation des habitants.

6.10 Service des Eaux

Maurice PALATIN, adjoint aux travaux, fait le compte rendu de la réunion du conseil d'exploitation du service des eaux intercommunal (Grand Lac) qu s'est tenu le 28 février à Mouxy.

6.11 Transports scolaires et TAD

Mme le maire informe que deux « ponts » de cette année scolaire devront être rattrapés sur 2 mercredis.

Elle fait part de ses démarches auprès de Grand Lac afin que la société de transport prenne bien en compte cette situation exceptionnelle et informe les parents de la mise en service d'un ramassage scolaire lors de ces 2 mercredis (4 avril et 2 mai).

Par ailleurs, elle informe de la décision de la mairie du Bourget du Lac de revenir à la semaine de 4J dès la rentrée de septembre 2018.

Un groupe de travail de parents représentants les 3 types d'établissements (primaire, collège, lycée) doit travailler sur des propositions d'horaires qui prennent bien en compte les besoins des enfants. La question du transport à la demande (TAD) sera également pris en compte.

A titre informatif, Madame le maire donne quelques dates de réunions à venir

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire lève la séance à 21h30.

Le Maire, Nicole FALCETTA